



DG/ML

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 21 JUIN 2016 à 9h30  
à la Maison des Communes à PAU**

Sur convocations envoyées le premier juin deux mille seize, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-et-un juin deux mille seize à neuf heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. HIRIART.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

⇒ Membres du Bureau :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU, Président,
- **M. INCHAUSPÉ**, Maire d'HASPARREN, 1<sup>er</sup> Vice-président,
- **M. MILLET-BARBÉ**, Conseiller municipal d'ANGLET, 2<sup>ème</sup> Vice-président,
- **Mme BAUCE**, Adjointe au Maire de LAGOS, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente,
- **M. FINZI**, Maire de SAINT-CASTIN, 4<sup>ème</sup> Vice-président,
- **M. MIMIAGUE**, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN, 1<sup>er</sup> administrateur,
- **M. VIGNAU**, Maire de BEUSTE, 2<sup>ème</sup> administrateur,
- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, 3<sup>ème</sup> administrateur.

⇒ Représentants des communes affiliées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques :

- **Mme ARRIBAS-OLANO**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ, **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY, **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS, **M. COUROUAU**, Conseiller municipal d'ARUDY, **M. DELGUE**, Maire d'ARMENDARITS, **M. DESSÉRÉ**, Maire de LEMBEYE, **M. FERRATO**, Maire d'ARESSY, **Mme FOURCADE**, Maire de MONTARDON, **M. HUNAUT**, Maire de NAVAILLES-ANGOS, **M. IRUMÉ**, Maire d'IROULÉGUY et **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ.

⇒ Représentants des établissements publics affiliés au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques :

- **Mme BÉHOTEGUY**, Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIDACHE.

⇒ Représentants des collectivités non affiliées adhérentes au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques :

- **Mme BERGÉ**, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh, **Mme LAHORE**, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanerès et **M. POCQ**, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de BAYONNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- M. SAINT-PIERRE, Trésorier principal municipal,
- M. MARCHAND, Directeur, Mme LASSERENNE, Directrice adjointe, M. SBIHI, Secrétaire général, Mme ARRIVILLAGA, Responsable de la Direction Expertise juridique et instances consultatives, Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi et recrutement et Mme WITTERKOËR-BÉNÉDICT, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail.

Mme FOURCADE assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence nombreuse à cette réunion du Conseil d'Administration.

En propos introductifs, le Président souhaite exposer deux points pour l'avenir des centres de gestion et du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Dans un premier temps, il évoque le vote de la loi Déontologie du 20 avril 2016. Cette loi, pour laquelle la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) a beaucoup travaillé, renforce incontestablement la place des centres de gestion dans le paysage local.

Dans un second temps, le Président évoque un point qui concerne le Centre de Gestion et notamment, le travail actuellement conduit par les services.

En effet, un travail important a été conduit depuis 2015 concernant les missions du Centre de Gestion et leurs coûts ce qui permet aujourd'hui de disposer d'éléments plus pertinents et plus précis (cf. I- Rapports d'activités et résultats de la comptabilité analytique 2015).

Toutefois, il convient dorénavant d'approfondir cette réflexion et de mesurer précisément ce qui est efficace, utilisé et ce qui l'est moins en termes de prestations.

Le Président indique que l'ordre du jour de la séance fixé en réunion du Bureau le 25 mai 2016 est dense. Par ailleurs, cette séance du Conseil d'Administration est importante car elle est essentiellement consacrée à deux points fondamentaux pour le Centre de Gestion :

- la présentation des rapports d'activités 2015 liée aux résultats de la comptabilité analytique et au compte administratif 2015.

Il est précisé que, pour la première fois, cette présentation est faite sur une année civile (et non plus d'octobre à octobre). Cela permet de faire le lien direct entre l'activité et la comptabilité analytique. Par ailleurs, une restitution complète est nécessaire puisqu'elle permet également au Conseil d'Administration d'effectuer un vrai contrôle des activités de l'établissement et de l'utilisation des moyens.

- le vote du compte administratif et du compte de gestion pour l'année 2015.

Enfin, certains points à l'ordre du jour étant d'inégale importance, ils ne feront pas l'objet de débats et seront directement soumis au vote :

- les questions hors Commissions (cf. V),
- les conventions – marchés (cf. VIII),
- le compte-rendu de l'usage de la délégation de signature (cf. X).

L'ordre du jour est le suivant :

<b>I. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2015 .....</b>	<b>3</b>
<b>II. QUESTIONS FINANCIÈRES .....</b>	<b>4</b>
A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015.....	4
1. COMPTE ADMINISTRATIF .....	4
2. COMPTE DE GESTION .....	4
B. AFFECTATION DU RÉSULTAT.....	4
C. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 .....	5
D. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2016.....	5
E. OFFRES DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE LA MAISON DES COMMUNES .....	5
F. SUBVENTION DE PARTENARIAT À LA CHAIRE OPTIMA.....	5
<b>III. RÉUNIONS DES COMMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
A. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT .....	6
1. PÔLE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS .....	6
1.1 DIPLÔMES UNIVERSITAIRES : PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2016.....	6
1.2 PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR À DESTINATION DES CANDIDATS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS .....	6

B. DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	7
1. POINT SUR LES RÉSEAUX ANIMÉS PAR LA DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	7
1.1 LE RÉSEAU DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION.....	7
1.2 LE RÉSEAU DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION.....	7
1.3 CRÉATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU.....	7
<b>IV. AXES TRANSVERSAUX.....</b>	<b>8</b>
A. CHARTE RÉGIONALE DE COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA NOUVELLE RÉGION.....	8
B. DÉMATÉRIALISATION DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ACTES ÉMIS PAR LE CENTRE DE GESTION.....	9
<b>V. QUESTIONS HORS COMMISSIONS.....</b>	<b>9</b>
A. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT.....	9
1. DÉCOMPTE DÉFINITIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2014.....	9
2. ESTIMATIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2015.....	10
2.1 RÉCAPITULATIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS.....	10
2.2 APPROBATION DU COÛT RÉEL ET DU COÛT LAURÉAT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2015 ET AUTORISATION DU PRÉSIDENT À APPELER LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES.....	10
B. PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES.....	10
1. CONVENTION AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE POUR LA FORMATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE.....	10
<b>VI. QUESTIONS DE PERSONNEL.....</b>	<b>10</b>
A. RECRUTEMENT D'UN AGENT RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ.....	10
B. RÉGIME INDEMNITAIRE DES INFIRMIERS.....	10
C. CRÉATIONS DE POSTES POUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRES EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DU POSTE.....	11
D. PLAN ET RÈGLEMENT DE FORMATION.....	11
E. ACTION SOCIALE AU CENTRE DE GESTION.....	11
<b>VII. MODIFICATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.....</b>	<b>11</b>
<b>VIII. CONVENTIONS - MARCHÉS.....</b>	<b>12</b>
A. AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ALLIANCE INFORMATIQUE.....	12
<b>IX. AMÉNAGEMENT PROVISOIRE DE LA MAISON DES COMMUNES.....</b>	<b>12</b>
<b>X. COMPTE-RENDU DE L'USAGE DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT.....</b>	<b>12</b>

## **I. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2015**

Après avoir rappelé la méthodologie utilisée dite des coûts complets, M. MARCHAND indique que la présentation du rapport d'activités et de la comptabilité analytique de l'année 2015 occupe une place importante au cours de cette première réunion du Conseil d'Administration de l'année 2016 et que cette présentation est une obligation réglementaire.

Afin de rendre ces rapports plus lisibles, un document à part entière a été réalisé pour chacun d'entre eux. Ces rapports doivent permettre aux élus administrateurs du Centre de Gestion de connaître, contrôler et évaluer les actions de l'établissement.

Toutefois, afin de faciliter et simplifier la présentation en réunion du Conseil d'Administration, les services ont combiné les principaux éléments chiffrés du rapport d'activités avec les résultats de la comptabilité analytique 2015, à l'aide de la projection d'un diaporama.

Il convient également de préciser que le rapport d'activités est réalisé de manière très détaillée dans l'hypothèse d'un contrôle de l'établissement par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Président remercie les services pour la réalisation de ce travail et salue la gestion rigoureuse du Centre de Gestion ainsi que l'esprit "Maison des Communes". Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2015. Il sera transmis à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées adhérentes par voie dématérialisée et inséré sur le site Internet du Centre de Gestion.

Le rapport d'activités 2015 est accessible en cliquant sur l'image ci-dessous :



## II. QUESTIONS FINANCIÈRES

### A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

#### 1. COMPTE ADMINISTRATIF

- La section de fonctionnement présente un excédent de **530 796,40 €**.
- La section d'investissement présente un excédent de **143 666,24 €**.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. INCHAUSPÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président, adopte le compte administratif de l'année 2015, dressé par M. HIRIART, Président du Centre de Gestion.

#### 2. COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration examine le compte de gestion présenté par le comptable M. SAINT-PIERRE. Les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Le Président est autorisé à le signer.

### B. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration décide de reporter les excédents dans les deux sections.

## C. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Le Conseil d'Administration adopte le budget supplémentaire 2016. Le budget primitif et le budget supplémentaire représentent au total :

- Fonctionnement : **6 324 177 €**
- Investissement : **766 147 €**

## D. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2016

Les dépenses d'investissement passées après l'adoption du budget primitif 2016 complètent le tableau d'amortissement 2016 qui est approuvé par le Conseil d'Administration.

## E. OFFRES DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE LA MAISON DES COMMUNES

Compte tenu de l'augmentation des effectifs de l'Agence Publique de Gestion Locale, quelques aménagements de la Maison des Communes sont nécessaires :

- une salle de réunion, transformée en bureau occupé aujourd'hui par quatre informaticiens, nécessite la pose de nouvelles fenêtres pour un montant de 2 430,44 HT, soit 2 916,52 € TTC,
- des aménagements divers sont nécessaires pour permettre une meilleure utilisation de certains bureaux. Le montant de ces aménagements est de 781 € HT, soit 937,20 € TTC.

Le Centre étant propriétaire de la Maison des Communes, il peut récupérer le FCTVA sur ces différents travaux. Dans cette hypothèse, le Centre doit engager les travaux et accepter l'offre de concours à hauteur du coût TTC des travaux diminué du montant du FCTVA.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur l'engagement par le Centre de Gestion des travaux d'aménagement de la Maison des Communes et sur l'acceptation par celui-ci de l'offre de concours à hauteur du coût TTC des travaux diminué du montant du FCTVA. Le montant prévisionnel de l'offre de concours est estimé à 2 438,10 € et 783,46 €.

## F. SUBVENTION DE PARTENARIAT À LA CHAIRE OPTIMA

La Chaire OPTIMA, Observatoire du Pilotage et l'Innovation Managériale Locale a organisé un colloque le 19 mai 2016 à PAU, intitulé Les Entretiens de l'Innovation Territoriale 2016.

Dans le cadre de l'organisation de ce colloque, la Chaire OPTIMA a sollicité une subvention de partenariat auprès du Centre de Gestion afin de financer en partie l'organisation et la communication de cet événement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la subvention de partenariat de 1 500 € en faveur de la Chaire Optima.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'Administration ayant participé à cet événement soulignent l'intérêt de ce type de manifestations et souhaitent continuer à soutenir de telles actions qui permettent, qui plus est, un affichage du Centre de Gestion.